

27 février, 1935

## Solidarité géographique

La solidarité et l'interprétation de tous les problèmes relatifs aux pays de Mandat, aux colonies et aux protectorats n'est plus aujourd'hui à prouver. Qu'on le veuille ou non, il y a une étroite connexité et un lien évident entre la situation de tous ces pays. La France l'a compris.

Déjà la Conférence Impériale marquait un premier pas vers la coordination. Mais son action semblait devoir porter surtout sur le côté économique et elle était provisoire. La création d'un Haut Comité, chargé de l'étude des questions communes à l'Algérie, à la Tunisie, au Maroc et aux Etats du Levant et réunissant, avec le gouverneur général de l'Algérie, les résidents généraux au Maroc et en Tunisie et le Haut Commissaire en Syrie et au Liban et sous la présidence du Président du Conseil, les ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Guerre et des Colonies, est une mesure heureuse.

Elle sauvegarde toutes les susceptibilités, puisque l'appellation de colonies n'englobe pas tous les pays, et elle permettra en même temps de dégager, assez rapidement, espérons-le des principes directeurs, une diversité des moyens commandés par une unité d'action, une théorie et une doctrine. Elle permettra en plus de confronter des thèses, de serrer de plus près l'étude de certains problèmes, de juger les sacrifices nécessaires.

Sans doute, il y aurait quelques précautions à prendre. Cette unité d'action ne signifiera pas qu'on appliquera nécessairement ici les méthodes qui s'avéreront excellentes ailleurs. Notre situation de pays de Mandat et non de colonies ne sera certainement pas perdue de vue. Mais cette réserve faite, félicitons-nous de cette mesure.

Elle aura avant tout pour avantage de réunir les avis les plus autorisés, la meilleure documentation et de fixer les directives de la politique islamique de la France. Ses représentants dans tous les pays musulmans seront présents à ce comité. Il est donc inutile d'insister sur les services que rendra ce Comité en pareille matière. Sa création répondait réellement à une nécessité.

Mais ce n'est pas uniquement de ce point de vue que nous voulons envisager la création de ce Comité.

On a parfois tendance à perdre de vue la solidarité et la communauté d'intérêts de tous les pays d'influence française. Nous ne sommes certainement pas, pris isolément dans l'espace, une des pierres de voûte du prestige de la France, de sa puissance, de son expansion ou de ses intérêts. Mais on ne peut précisément pas nous prendre isolément. Il faut considérer la réalité : c'est-à-dire que nous faisons partie d'un ensemble, d'un ensemble solidaire ; que les répercussions d'une certaine situation au Liban se font fatalement sentir à plus au moins longue

échéance dans toutes les parties de l'Empire Français ; qu'il ne faut pas considérer qu'un mouvement de malaise et d'agitation, ou qu'une sensation de calme, de dignité et de prospérité sera localisée au Liban ou en Syrie, mais que c'est un mouvement qui touche heureusement ou malheureusement, et dans une plus ou moins forte mesure, une partie a 100 millions d'habitants, et surtout le prolongement le plus vivant de cette plus grande France que constitue toute l'Afrique du Nord.

Le problème considéré de cette façon sera, nous pensons, traité avec plus de soin et avec plus d'assiduité. Il dépasse nettement le cadre libanais.

La création de ce Comité ouvrira-t-elle enfin une ère nouvelle pour les pays du Levants ?